

Vu l'avis de la Commission Finances du 17 juin 2026,

➤ Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les révisions de tarifs communaux du service scolaire – Cantine applicable au 1^{er} septembre 2026, à savoir :
 - ✓ Repas enfant à 3,15 € HT soit 3,32 € TTC
 - ✓ Repas adulte à 3,66 € HT soit 3,86 € TTC.
- Approuve la création d'un tarif forfaitaire unique de 100 € par jour pour la mise à disposition de la salle Atlantide aux ligues sportives, cette mise à disposition étant conditionnée à la signature d'une convention, à la fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile et au versement d'une caution de 1.100 €.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jacques EDERN

